

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'ATTACHE
ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2023**

N° 2304449 - MDL

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L523-3 à L523-6 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'ATTACHE au titre de la promotion interne pour l'année 2023 :

- Nathalie BLANCHET
- Cyril DUBOST

Article 2 : La présente liste d'aptitude, établie avec effet au 1^{er} janvier 2023, a une validité de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé dans un délai de deux ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste, à deux reprises, sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité
- notifié à l'intéressé
- transmis au représentant de l'Etat

La présente liste d'aptitude sera communiquée au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 18 juillet 2023

Pour le Maire
L'adjoint délégué,


Gilbert LEPOITTEVIN

Notifié à l'agent le :

Signature :

Affiché le :